

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-013918

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 792

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FATTAH FATHI MOHAMED A90211

Date de naissance : 01/01/1949

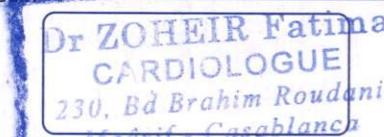
Adresse : Résidence NASSIA C11, Route d'El Jadida

Créteil

Tél. : 0611124217 Total des frais engagés : 0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/12/2023

Nom et prénom du malade : FATTAH FATHI MOHAMED

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : FATTAH MOHAMED

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : FATTAH MOHAMED

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCUEIL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 13/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/12/28	CS K16	300 DH		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE EL KILAL LAABOUDI Selwa 77 Rue El Bachir Laâjaj Plateaux - Casp - INPE : 092024256 96 06 - ACF : 00151323999914	31/12/23	3647,20 DA

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Échodoppler cardiaque et vasculaire - Epreuve d'effort - Holter rythmique et tensionnel

Dr ZOHEIR Fatima
CARDIOLOGHE
230, Bd Brahim Roudani
Maârif - Casablanca
18/12/2023
Casablanca le :

M. Faltalhi Neluemed



405, -x6
2430,00

11 DPERIO 50.
1s imp x 2.



34,60 x 3
103,80

TTI

21 lesilis 40
imp msl



36,00

58,10 x 3
174,30

89,20 x 3
267,60

147,10 x 4
588,40

27,70 x 3
83,10

TTI =
PHARMACIE EL HILAL

3647,20

5) Rozet 10
imp retin

PHARMACIE EL HILAL
Cité plateaux Casablanca
Tél.: 0522 25 96 06 - ICE: 06 513239000014

230, Boulevard Brahim Roudani
77, Rue El Bachir Laâjaj - Route d'El jadida, Maârif - Casablanca
PHARMACIE EL HILAL
شارع إبراهيم رواني طريق الجديدة
الدار البيضاء - المغرب
Tél.: 0522 25 96 06 - ICE: 06 513239000014
Dr ZOHEIR Fatima
CARDIOLOGUE
230, Bd Brahim Roudani
Maârif - Casablanca
Tél.: 05 22 25 21 81

UPERIO® 50 mg
Comprimé pelliculé.
Boîte de 28.
PPV : 405 DH



6 118001 031719

UPERIO® 50 mg
Comprimé pelliculé.
Boîte de 28.
PPV : 405 DH



UPERIO® 50 mg
Comprimé pelliculé.
Boîte de 28.
PPV : 405 DH



6 118001 031719

UPERIO® 50 mg
Comprimé pelliculé.
Boîte de 28.
PPV : 405 DH



6 118001 031719

UPERIO® 50 mg
Comprimé pelliculé.
Boîte de 28.
PPV : 405 DH



6 118001 031719

UPERIO® 50 mg
Comprimé pelliculé.
Boîte de 28.
PPV : 405 DH



6 118001 031719

Cardensiel® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

6 118001 100873

Cardensiel® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

6 118001 100873

Cardensiel® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

6 118001 100873

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

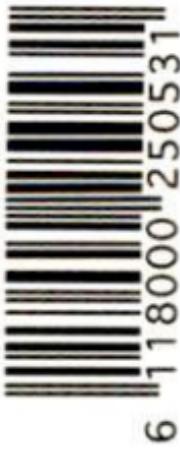


6 118001 090280

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

Amloïd® 5 mg

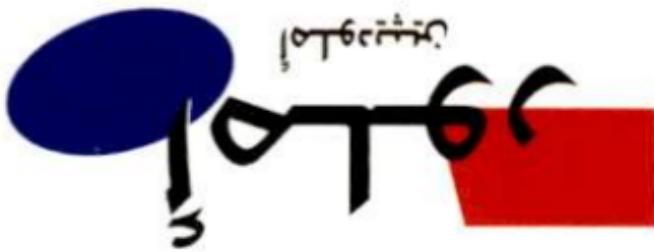
28 COMPRIMÉS



6

LE 28

5 mg



UT.AV : 3 2026

P.P.V.

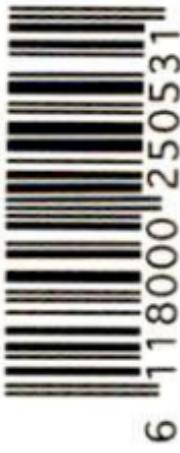
89 20

LOT N° : HL0822

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

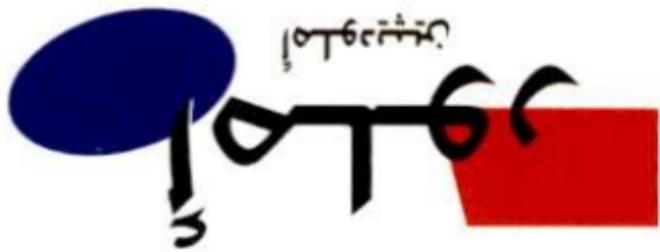
Amloïd® 5 mg

28 COMPRIMÉS



Lot 28

5 mg



UT.AV : 3 2026

P.P.V.

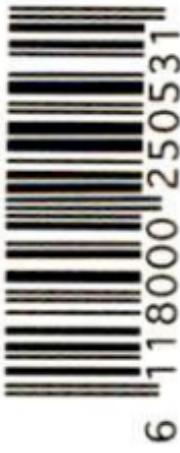
89 20

LOT N° : HL0822

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

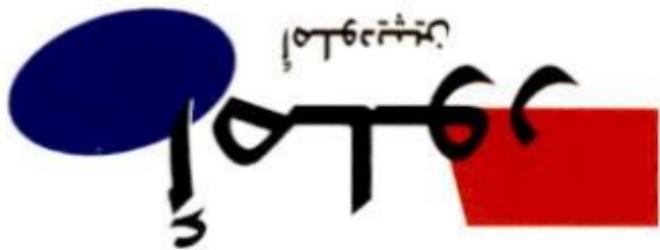
Amloïd® 5 mg

28 COMPRIMÉS



Lot 28

5 mg



UT.AV : 3 2026

P.P.V.

89 20

LOT N° : HL0822

PPV : 147DH10
PER : 11/24
LOT : L3805-2

ROZAT[®]

Rosuvastatine

10 mg

28

Comprimés
pelliculés
Voie orale



bottu, a

82, Allée des Casuarnas - Ain Sébaa - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

PPV : 147DH10
PER : 11/24
LOT : L3805-2

ROZAT[®]

Rosuvastatine

10 mg

28

Comprimés
pelliculés
Voie orale



bottu, a

82, Allée des Casuarnas - Ain Sébaa - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

PPV : 147DH10
PER : 11/24
LOT : L3805-2

ROZAT[®]

Rosuvastatine

10 mg

28

Comprimés
pelliculés
Voie orale



bottu, a

82, Allée des Casuarnas - Ain Sébaa - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

PPV : 147DH10
PER : 11/24
LOT : L3805-2

ROZAT[®]

Rosuvastatine

10 mg

28

Comprimés
pelliculés
Voie orale



bottu, a

82, Allée des Casuarnas - Ain Sébaa - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable